



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 79890

Texte de la question

M. Pierre-Yves Le Borgn' attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'opacité des conditions de rémunération du président et des vice-présidents de l'Office européen des brevets. L'Office est une organisation internationale qui ne peut refuser aux parlementaires des États membres qui les sollicitent les informations détaillées et complètes quant à la rémunération des personnes occupant les fonctions susvisées ainsi que sur les retraites qui leur seront versées lorsque ces fonctions auront pris fin. Il souhaite que ces informations lui soient communiquées et puissent par ailleurs être rendues publiques, comme c'est la pratique dans les autres organisations européennes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Le Borgn'](#)

Circonscription : Français établis hors de France (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79890

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3700

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)